



Ministère des solidarités, de la santé et de la famille

Arrêté du 5 avril 2005 portant ouverture du concours national de praticien des établissements publics de santé (session 2005)

Modifié par l'arrêté du 9 mai 2005

Par arrêté en date du 5 avril 2005, le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, les épreuves du concours national de praticien des établissements publics de santé, session 2005, sont organisées selon les modalités suivantes :

La période d'inscription à ces épreuves est fixée du 2 au 27 mai 2005 à 17 heures, terme de rigueur.

Les demandes parvenues après la clôture des inscriptions seront déclarées irrecevables.

Les dossiers de candidatures sont à déposer auprès des Directions régionales des affaires sanitaires et sociales et auprès des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales d'Outre mer.

Les épreuves écrites ont lieu à l'Espace Jean Monnet - 47, rue des Solets - 94533 RUNGIS, aux dates et selon les modalités suivantes :

- le 8 novembre 2005 à 8 heures pour les disciplines pharmacie et psychiatrie,
- le 9 novembre 2005 à 8 heures pour les disciplines de biologie, chirurgie, odontologie, radiologie et imagerie médicale, ainsi que pour la spécialité médecine d'urgence de la discipline médecine.
- le 10 novembre 2005 à 8 heures pour la discipline médecine.

La fermeture des portes est fixée à 9 heures. Tout candidat arrivant après cette heure ne sera pas admis à concourir.

La liste des candidats autorisés à concourir sera affichée dans les directions indiquées ci dessus.

Les auditions, par disciplines et par spécialités, se dérouleront à RUNGIS dans la période du 5 décembre 2005 au 13 février 2006.

La composition des jurys sera affichée sur le lieu des épreuves orales.

Les candidats recevront une convocation pour chaque épreuve.

Pour demander à concourir, le candidat dépose un dossier d'inscription comprenant :

1- Le dossier de candidature constitué conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 28 juin 1999 susvisé et comprenant une demande d'extrait du casier judiciaire du candidat.

Toute modification ou rectification ultérieure portant sur la demande de candidature doit être formulée par écrit.

2- Le dossier technique, destiné au jury, constituant les épreuves « titres et travaux » et « services rendus » déposé en même temps que la demande de candidature, doit comporter :

- un sous-dossier « Titres et travaux »,
- un sous-dossier « Services rendus ».

Chacun de ces sous-dossiers, outre la fiche de synthèse dûment renseignée, doit être complété par des pièces justificatives numérotées qui attestent les informations portées sur cette fiche, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 28 juin 1999 précité.

Le dossier technique doit être remis sous enveloppe renforcée, cachetée et pré-affranchie, en deux exemplaires pour les candidats des disciplines de biologie, de chirurgie, de médecine, d'odontologie et de radiologie, en trois exemplaires pour ceux des disciplines de pharmacie et de psychiatrie.

Un dossier supplémentaire sera également déposé, non relié et sous enveloppe non affranchie.

La réalisation de ces dossiers techniques, qui font l'objet d'une appréciation par le jury, relève de la seule responsabilité des candidats.

Les documents rédigés en langue étrangère devront être traduits par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser aux services mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Les textes concernant ce concours sont consultables sur le site Internet suivant : www.sante.gouv.fr, rubrique emplois et concours, la DHOS. Les formulaires d'inscription ainsi que les dossiers techniques sont imprimables à partir du même site.

Le nombre de places offertes par discipline, spécialité et type de concours, est fixé comme suit :

Libellé des spécialités	Type I	Type II	Total
DISCIPLINE BIOLOGIE			
Bactériologie, virologie	13	7	20
Biochimie	5	3	8
Biologie cellulaire, histologie, biologie du développement et de la reproduction	8	4	12
Biologie médicale	17	44	61
Biophysique	6	1	7
Génétique			
Hématologie biologique	9	3	12
Immunologie biologique	5	2	7
Parasitologie	8	3	11
Toxicologie et pharmacologie	7	1	8
Discipline CHIRURGIE			
Chirurgie générale	13	21	34
Chirurgie générale et digestive	27	63	90
Chirurgie infantile	11	3	14
Chirurgie maxillo-faciale	6	2	8
Chirurgie orthopédique et traumatologique	52	36	88
Chirurgie plastique et reconstitutive	5	2	7
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire	11	2	13
Chirurgie urologique	22	26	48
Chirurgie vasculaire	12	1	13
Gynécologie et obstétrique	86	173	259
Neurochirurgie	6	3	9
Ophthalmologie	21	19	40
Oto-rhino-laryngologie	30	12	42
Stomatologie	3	3	6
Discipline MEDECINE			
Anatomie pathologique et cytologie pathologique	22	14	36
Anesthésiologie - réanimation chirurgicale	184	534	718
Cancérologie	21	29	50
Cardiologie et maladies vasculaires	70	149	219
Dermatologie	10	6	16
Endocrinologie et maladies métaboliques	21	19	40
Explorations fonctionnelles	6	1	7
Gastro-entérologie et hépatologie	43	41	84
Génétique médicale			
Hématologie clinique	10	9	19
Hémobiologie transfusion			
Hygiène hospitalière	4	26	30
Immunologie clinique	6	0	6
Maladies infectieuses, maladies tropicales	15	4	19

Libellé des spécialités	Type I	Type II	Total
Médecine de la reproduction			
Médecine du travail	6	8	14
Médecine d'urgence	45	569	614
Médecine générale	30	289	319
Médecine générale et gériatrique	36	265	301
Médecine interne	29	15	44
Médecine légale	3	3	6
Médecine physique et de réadaptation	18	38	56
Néphrologie	18	31	49
Neurologie	36	29	65
Pédiatrie	113	202	315
Pharmacologie clinique et toxicologie	5	2	7
Pneumologie	36	53	89
Radiothérapie	16	8	24
Réanimation médicale	43	28	71
Rhumatologie	8	14	22
Santé publique	15	29	44
Discipline RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE			
Médecine nucléaire	11	11	22
Radiologie	104	164	268
Discipline ODONTOLOGIE			
Odontologie polyvalente	15	13	28
Discipline PHARMACIE			
Pharmacie hospitalière et pharmacie polyvalente	28	98	126
Discipline PSYCHIATRIE			
Psychiatrie polyvalente	201	533	734
total	1611	3666	5277